

GE_GERICHTE ATAS/1132/2019 vom 9. Dezember 2019

GE Cour de justice, 2019-12-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1132_2019

FR: GE_GERICHTE ATAS/1132/2019 du 9 décembre 2019

IT: GE_GERICHTE ATAS/1132/2019 del 9 dicembre 2019

Erwägungen

E. 1

Déclare le recours recevable. Au fond :

E. 2

Donne acte à la SUVA caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents de ce qu'elle acquiesce au recours, et en conséquence

E. 3

Admet le recours.

E. 4

Annule la décision sur opposition du 4 juillet 2019.

E. 5

Condamne la SUVA caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents à payer au recourant les indemnités journalières et à prendre en charge les frais médicaux pour la période du 11 février au 12 août 2019.

E. 6

Condamne la SUVA caisse nationale suisse d'assurance en cas à payer au recourant la somme de CHF 1500.- à titre d'indemnité valant participation à ses frais.

E. 7

Dit que la procédure est gratuite.

E. 8

Informe les parties de ce qu'elles peuvent former recours contre le présent arrêt dans un délai de 30 jours dès sa notification auprès du Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 LUCERNE), par la voie du recours en matière de droit public, conformément aux art. 82 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral, du 17 juin 2005 (LTF - RS 173.110); le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire; il doit être adressé au Tribunal fédéral par voie postale ou par voie électronique aux conditions de l'art. 42 LTF. Le présent arrêt et les pièces en possession du recourant, invoquées comme moyens de preuve, doivent être joints à l'envoi.

La greffière :

Florence SCHMUTZ

Le président :

Mario-Dominique TORELLO Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral de la santé publique par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.